



Changement de domicile

Par mvdch7

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter concernant ma situation administrative.

Je suis actuellement en cours de renouvellement de mon titre de séjour et j'ai déjà obtenu un récépissé, mon dossier étant donc en cours d'instruction.

Toutefois, ma situation présente une particularité : lors de ma demande, j'ai rencontré des difficultés liées à un refus de justificatif de domicile.

Aujourd'hui, je suis amené à envisager un changement d'adresse avant la délivrance définitive de mon titre de séjour.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir :

Si ce changement d'adresse est susceptible d'impacter négativement l'instruction de mon dossier ?

Quels sont les risques concrets (retard, demande de pièces complémentaires, blocage du dossier, etc.) ?

Si le changement de département peut entraîner un transfert de dossier ou des complications administratives ?

Quelles démarches précises je dois effectuer pour sécuriser ma situation (déclaration ANEF, justificatifs à fournir, précautions à prendre) ?

Je vous remercie par avance pour votre retour et vos conseils.

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

Vote situation est pas très claire (votre dossier est soit complet avec un justificatif soit pas)pas très précise (situation familiale, professionnelle, quel TS ?) et le contexte actuel pas très favorable, pour prendre le risque de vous induire en erreur .

De façon générale il faut éviter de changer de situation quand on sait qu'on va renouveler son TS et celà jusqu'à son obtention , surtout si on change de département (et/ou si de manière cohérente ce changement amène ou amènera d'autres changements)

Pour information, il y a de plus en plus d'avocats spécialisés dans le droit des étrangers dans les maisons de la justice et du droit qui étudieront vos justificatifs : si vous leur dites bien tout ,ils vous répondront avec fiabilité .

Sinon il y a parfois des asso avec juristes